

Texte présenté par UA - CAA du juin 2017

Notre CA académique se tient après le premier tour des élections législatives, marquée par une abstention record (plus d'un électeur sur deux ne se s'est pas déplacé) et la projection d'une future Assemblée nationale godillot à la solde du président Macron, caractérisée par sa grande homogénéité sociale, bien loin de refléter la société dans sa diversité. On peut peut-être y trouver une des causes de l'abstention. En tous cas, le résultat d'une campagne de communication inouïe sur le renouvellement, séduisant des électeurs déboussolés.

La politique du quinquennat précédent n'a fait qu'amplifier, en faisant le choix du libéralisme et de l'austérité, les conséquences de la crise économique, servant elles-mêmes d'alibi : chômage de longue durée, dégradation du pouvoir d'achat, précarité accrue, paupérisation des retraités, remise en cause des services publics et de la protection sociale...

Bien loin d'ouvrir la société, le nouveau régime cherche à mettre un tour d'écrou supplémentaire en étudiant comment transposer dans le droit commun les pires mesures de l'état d'urgence, celles en particulier touchant au droit de manifestation et à la liberté d'expression. Tout est mis en place pour éviter une contestation possible sur un programme qui consisterait à liquider le modèle social français au profit d'une mise en conformité avec la mondialisation libérale : libéralisation accrue du marché du travail, « la réforme » par ordonnances du code du travail, liquidation du système de retraites par répartition à prestations définies, privatisation ou libéralisation des services publics, dont l'éducation et l'enseignement supérieur, étatisation de la gestion des organismes paritaires (UNEDIC, Retraites, formation professionnelle). L'augmentation de la CSG a pour but de faire financer la suppression des cotisations salariales (maladie et famille) par les ménages et les retraités qui verront une baisse de leur pension d'au moins 1,7%, et va se traduire par un alourdissement de la fiscalité, en particulier pour les fonctionnaires. La Fonction Publique est désignée comme une variable d'ajustement budgétaire, comme l'illustrent la volonté de rétablir le jour de carence, l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice en 2017, la réforme du code des pensions... Tout cela dans une confusion entretenue avec des vraies fausses fuites orchestrées dans la presse, le muselage et la complicité des médias.

Dans l'éducation, les assouplissements de la réforme du collège, le retour éventuel du redoublement, la réintroduction d'une possible LV2 en Sixième et des langues anciennes sont une première réponse à nos mobilisations. Mais ces mesures sont proposées à moyens constants et ne touchent pas au cœur de la réforme du Collège (grilles horaires, évaluation, évacuation des savoirs), voire amplifient l'autonomie du chef d'établissement. Le ministre Blanquer, comme sous Chatel-Sarkozy, ne cache ainsi pas son souhait d'accroître les prérogatives des chefs d'établissements, d'instaurer une hiérarchie pédagogique intermédiaire au sein des établissements, de généraliser la contractualisation des moyens, de libérer l'expérimentation, de rétablir la rémunération et la carrière des professeurs au mérite, de supprimer les grilles horaires nationales, d'accroître la part de contrôle continu au baccalauréat, de mettre en place des parcours scolaires différenciés précoces, d'accroître les prérogatives des Régions sur les formations professionnelles initiales et de favoriser l'apprentissage...

C'est contre tous ces projets que le SNES-FSU doit se mobiliser.

Dans notre académie, la crise du recrutement montre tous ses effets : c'est ainsi que le projet de mouvement laisse 177 postes vacants et supprime 52 postes sur

ZR. Le défi est immense pour endiguer la crise de recrutement qui touche nos métiers. Sans un engagement dans la voie des pré-recrutements et une revalorisation substantielle de nos métiers, on ne peut que redouter la liquidation du service public de l'Education nationale avec une précarisation qui n'est pas sans rappeler les évolutions de La Poste ou de France Telecom.

Dans ce contexte, les forces sociales doivent prendre toute leur place dans l'opposition et la reconstruction d'une alternative porteuse de solidarité et de justice sociale.

Le SNES doit mener une campagne sur la réalité et les fonctions des services publics et de la protection sociale en rappelant les principes de redistribution des richesses, de solidarité et de justice sociale qui ont porté leur édification. Les retraités continueront à se battre pour leurs revendications aux côtés des actifs, et aussi avec le groupe des 9 organisations de retraités (CGT, FO, CGC, CFTC, FSU, FGR, Solidaires, LSR, Solidaires ensemble).

La FSU doit être moteur dans l'animation de l'intersyndicale et la construction des mobilisations pour mettre en échec les tentatives de destruction de notre modèle social.

Dans l'éducation, le SNES, premier syndicat du second degré, doit affirmer ses choix, ses revendications et ses mandats pour permettre la mobilisation de la profession.

La CA académique appelle tous les collègues à participer au Conseil syndical académique la veille de la prérentrée pour construire collectivement les mobilisations dans l'éducation (réforme du collège et ses conséquences - LSU, DNB -, réforme annoncée du Bac, autonomie des établissements...) et pour la fonction publique (revalorisation, réforme du code du travail, attaque contre les retraites et la protection sociale...).

Adoptée à l'unanimité des 17 présents

Motion de la CA académique suite à l'incendie du collège Lucie Aubrac de Grenoble

Nous avons appris avec émotion l'incendie du collège de la Villeneuve, Lucie Aubrac, à Grenoble durant la nuit du 11 juin.

Nous tenons à affirmer notre soutien à nos collègues, à leurs élèves et familles.

Le chef de cabinet du recteur, que nous avons joint, a fait état de dégâts très importants, qui compromettent la rentrée dans l'établissement.

Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant, dès les jours qui viennent, aux conditions de rentrée qui seront proposées.

Les sections départementale de l'Isère et académique se tiennent à la disposition des collègues touchés durant cette période difficile et seront à leurs côtés pour envisager les suites.

Adoptée à l'unanimité des 21 présents.